

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 26 (1918)

Heft: 12

Rubrik: Revision des règlements de cours de samaritains

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

être submergées. L'eau tiède, le savon et le linge sont à la portée de chacun; ce qui manque en revanche souvent, c'est la bonne volonté et quelques notions hygiéniques sur l'utilité ou plutôt sur la nécessité des bains.

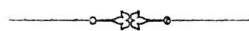
Quand faut-il se baigner? A tout âge, en toute saison, aussi souvent que possible et toujours à jeûn. Les enfants ont besoin de bains plus fréquents que les adultes, ils se salissent plus souvent, plus facilement pour une foule de raisons, et leur petit corps, qui croît et se développe, exige que tous les organes, la peau y comprise, fonctionnent normalement. Jusqu'à dix ou douze ans, les enfants doivent être baignés chaque jour. Pour les adultes et les vieillards, un bain hebdomadaire suffira en général, à condition que les régions du corps qui par le fait des circonstances spéciales sont salies plus que d'autres soient aussi lavées plus souvent.

Il faut se baigner en hiver comme en été; si on a l'avantage de pouvoir prendre des bains dans un lac ou dans une rivière pendant la bonne saison, ce ne sera pas une raison pour ne pas prendre des bains dans sa chambre ou dans un établissement pendant la saison froide.

Le moment de la journée qu'on choisit pour se baigner n'est pas indifférent. Il est toujours très dangereux de se baigner pendant une digestion. Il faudra attendre deux heures après un repas léger, et trois à quatre heures après un repas copieux, un dîner par exemple, avant de se plonger dans l'eau.

Les personnes qui suivent ces règles générales sont plus fraîches, plus gaies, plus aptes au travail que celles qui les négligent, et en outre elles s'épargnent nombre de malaises et de maladies qui sont l'apanage des gens malpropres.

(Bulletin de La Source.)



Revision des règlements de cours de samaritains

Dans le but de refondre les règlements de cours pour samaritains, de soins aux malades, de pansements, le Secrétariat général de la Croix-Rouge et la Direction de l'Alliance suisse des samaritains qui ont décidé cette revision, désirent que les comités des sections, les médecins chargés de ces cours, les moniteurs, adressent leurs désirs aux soussignés.

Il paraît opportun de publier en une même brochure tous ces règlements et d'y ajouter des directives pour les cours d'hygiène, ainsi que des prescriptions nou-

velles en ce qui concerne les subventions accordées à tous ces cours.

Afin de faire une œuvre complète et réellement utile, la collaboration des sections et des médecins est vivement désirée par

le Secrétariat général de la Croix-Rouge et le Comité central de l'Alliance suisse.

Prière instante à tous ceux qui voudront bien nous communiquer le fruit de leurs expériences, d'adresser leurs demandes de modifications à Berne ou à Olten, **avant le 15 décembre 1918.**

